

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 12 novembre 2024

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 05/11/2024

Présents : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Votants: 8

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU, Marie-Claire ROQUES

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: REMBOURSEMENT DES FRAIS QUE LE MAIRE A AVANCE POUR LA MAIRE - DE_2024_031

Monsieur Gérard Châtel, adjoint aux travaux, explique au conseil municipal que monsieur le maire a réglé plusieurs achats pour le compte de la commune, à savoir :

- 8 cimaises et de la quincaillerie pour la protection des murs de la salle polyvalente pour un montant total de 187, 04 € TTC.
- Cadeaux et fournitures pour l'arbre de Noël des enfants de Jaignes pour un montant total de 119,64 € TTC.

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de rembourser Monsieur le Maire pour un montant total de 306,68 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signés au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

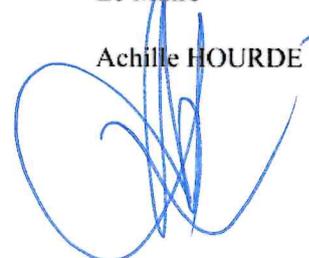
Le secrétaire de séance

Maxime DE AMORIN



Le Maire

Achille HOURDÉ



AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/11/2024
077-217702356-20241112-DE_2024_031-DE